



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2024123-0001

Signé par

Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 2 mai 2024

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant dissolution du syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours des communes d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Saulnières, Tréon



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections**

Arrêté préfectoral portant dissolution du syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours des communes d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Saulnières, Tréon

**Hervé JONATHAN,
Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-25-1, L. 5212-1 et suivants et L. 5212-33 ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n° 10-2024 du 8 mars 2024 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 684 du 28 mars 1991 portant création du syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours entre les communes d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé et Saulnières ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 37 du 8 janvier 1998 autorisant l'adhésion de la commune de Tréon au syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Saulnières ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux n° CC2023-204 du 25 septembre 2023 approuvant le transfert de la compétence « *contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux* » ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023 approuvant la prise de compétence supplémentaire « *contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux* » par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Vu les délibérations concordantes des communes membres sollicitant la dissolution du syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Saulnières, Tréon ;

Vu l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2023 le 11 avril 2024 ;

ARRÊTE

article 1^{er} : Le syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours des communes d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Saulnières, Tréon est dissous.

article 2 : La dissolution du syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours des communes d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Saulnières, Tréon prend effet à compter de la publication du présent arrêté.

article 3 : L'ensemble des biens, droits et obligations du syndicat précité sont transférés à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

article 4 : Il n'y a pas de passif. Les éléments d'actifs étant domiciliés sur le territoire de la commune d'Aunay-sous-Crécy, il est proposé que cet actif revienne à la commune d'Aunay-sous-Crécy.

article 5 : Les archives du syndicat intercommunal pour l'incendie et le secours des communes d'Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Saulnières, Tréon seront transférées à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le - 2 MAI 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small mark at the end.

Yann GÉRARD